

Paris, le 30 mars 2026

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées le 27 mars 2026

La déclaration des transactions sur actions propres réalisées le 27 mars 2026 a été adressée à l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mars 2026. Ce document est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté dans la rubrique « Information réglementée » du site internet de la Société.

Relations Investisseurs

Michiel Klinkers

Marouane Mami

michiel.klinkers@airfranceklm.com

mamami@airfranceklm.com

Website: www.airfranceklm.com